

Vous avez dit:

# "haut potentiel"?

Quand Eurydice observe la promotion des talents en Europe. Focus sur la Communauté française et ses spécificités.

Une récente étude d'Eurydice<sup>1</sup> compare les politiques éducatives en matière de promotion des talents, autrement dit, à destination d'une partie - il est vrai marginale - de notre population scolaire, à savoir les "surdoués".

## MAIS C'EST QUOI, LE TALENT?

Tout d'abord, il faut noter les appellations différentes de cette sous-population selon les pays. Pour l'exemple: en Communauté française, on parlera des *jeunes à haut potentiel*<sup>2</sup>; en France, on désignera des *enfants intellectuellement précoces*; en Irlande, on dira des *élèves exceptionnellement compétents*. Ces différentes dénominations ne sont pas anodines sur les plans idéologique et pédagogique des systèmes d'éducation; et pour cause, les trois pays scandinaves septentrionaux refusent de qualifier cette tranche de leur population scolaire afin d'éviter toute ségrégation de leurs élèves.

À côté de l'appellation, il faut s'entendre également sur la portée du talent ou du don évoqué. Dans le cas présent, elle dépasse l'intellect au sens strict; ainsi, les domaines socio-affectif, psychomoteur et artistique s'ajoutent au premier. Ceci démontre une acception large du concept d'intelligence et réfute l'hypothèse d'une hiérarchie entre les talents. Cette position est notamment celle de la Communauté française.

Il existe également des critères d'appartenance définis pour identifier des jeunes à haut potentiel et, là encore, les États se distinguent par leur position respective. En Communauté française, "c'est la conjonction et la coordination d'un ensemble de facteurs qui permettent de mettre en évidence le haut potentiel. Les tests d'aptitudes et les tests destinés à mesurer les acquis ou les performances, même s'ils sont utilisés dans la pratique, ne constituent qu'une étape dans l'évaluation plus globale d'un élève particulier".

## ET DANS LA PRATIQUE?

Quant aux mesures institutionnelles, elles sont aussi variées que la définition que donnent les autorités à leurs écoliers d'exception. Cependant, l'étude

montre que "la plupart des mesures [...] existantes sont majoritairement organisées sous la responsabilité du système scolaire et au sein des établissements [...]"; bien que des mesures extrascolaires existent pratiquement partout. Pour faire court, quatre approches résument l'ensemble des mesures éducatives appliquées. Ainsi, sont organisées: des activités d'enrichissement, qui consistent à approfondir les matières du programme (plus fréquentes dans le secondaire); des activités de différenciation, intégrant un programme spécifique; des mesures extrascolaires (souvent menées par des organismes extérieurs à l'institution scolaire); enfin, il y a l'accélération, ou la réalisation plus rapide du cursus traditionnel qui est pratiquée quasiment partout.

Pour ce qui est de la formation des enseignants, "dans presque la moitié des pays étudiés, les talents et la façon de les optimiser constituent une matière obligatoire dans la formation initiale des enseignants". En Communauté française, ni la promotion des talents, ni les types d'approche n'apparaissent dans les recommandations officielles relatives à la formation initiale des maîtres. Cependant, il existe au sein de notre

Communauté des organismes chargés d'apporter conseil et soutien. Ainsi, "différentes initiatives dans le domaine de la formation continue ont été élaborées par divers établissements au cours des dernières années. Des modules de formation continue seront disponibles pour les professionnels de l'éducation à partir de septembre 2006".

Pourtant, après vérification, rien n'apparaît encore comme formation dans le domaine, tout au plus un appel d'offre dans le cahier des charges de l'IFC<sup>3</sup> pour l'année scolaire 2007-2008... ■

RODOLPHE POLIS

1. Marion STEINBERGER (coord.), *Mesures éducatives spécifiques pour la promotion de tous les talents en Europe*, Eurydice, juin 2006 - [www.eurydice.org](http://www.eurydice.org)

2. "Le haut potentiel plus reflète dans la coexistence et la coordination de tout un ensemble de facteurs, en particulier lorsque l'enfant possède des aptitudes qui témoignent d'un développement qui est nettement plus avancé que celui de ses condisciples de même âge. L'instrument d'évaluation le plus fréquemment utilisé est le test d'intelligence, bien qu'il ne constitue qu'une étape de l'évaluation plus globale relative à un enfant particulier. Aucun critère formel n'est défini".

3. Institut de la Formation en cours de carrière: [www.ifc.cfwb.be](http://www.ifc.cfwb.be)